

COOPERATION SCIENTIFIQUE FRANCO-BELGE

Les opportunités de financements

*Document distribué à l'occasion de l'évènement sur la recherche franco-belge
«30 ans de succès des programmes de mobilités des chercheurs, les PHC Tournesol»*

Le 27/11/2019 à Bruxelles

Introduction

La Belgique et la France entretiennent une coopération scientifique très dense. La proximité géographique, culturelle et linguistique entre les deux pays conduit à un très grand nombre d'accords de coopérations. La Belgique est ainsi le 9^{ème} partenaire de la France en matière de co-publications scientifiques (4,3% des publications françaises sont des co-publications avec la Belgique) tandis que la France le 2^{ème} partenaire de la Belgique (14,8% des publications belges sont des co-publications avec la France).

Plusieurs outils existent pour enrichir ces coopérations dont les PHC Tournesol. Il s'agit d'un programme de mobilité des chercheurs mis en œuvre entre la France et la Belgique en 1985. Il existe en réalité deux PHC Tournesol, l'un avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et l'autre avec la Communauté flamande¹. En France, il est mis en œuvre par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) avec le soutien logistique de Campus France. En FWB, il est financé par Wallonie-Bruxelles International (WBI) et le Fonds de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS) et en Communauté flamande, par le Fonds Wetenschappelijk Onderzoek – Vlaanderen (FWO).

Les 2 PHC entre la France et la Flandre et entre la France et la FWB ont notamment pour objectif d'initier de nouvelles coopérations, **ce document présente une liste non exhaustive des outils permettant de poursuivre ce premier contact ou de mettre en place de nouveaux partenariats**. Les financements présentés sont différenciés entre la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique, FWB) et la Communauté flamande (BE FL).

Il existe bien entendu d'autres sources de financements possibles qui ne sont pas précisées dans ce document. Notons par exemple, côté français, **les Idex, Isite, Labex, EUR** qui présentent systématiquement des appels d'offres pour favoriser la coopération internationale. Côté belge, **les bourses et mandats financés par le F.R.S.-FNRS et le FWO sont ouverts aux chercheurs de toutes les nationalités**, y compris naturellement les chercheurs français. Ils peuvent être consultés sur les sites web du F.R.S.-FNRS et du FWO dont les liens sont indiqués à la fin de ce document.

Par ailleurs, il est à noter qu'un nouvel accord sera bientôt signé entre le FWO et le CNRS concernant la participation de chercheurs flamands à deux programmes d'internationalisation du CNRS, à savoir les *International Emerging Actions (IEA)* et les *International Research Network (IRN)*.

¹ Le Royaume de Belgique est une monarchie constitutionnelle et parlementaire. Il s'agit d'un État fédéral comprenant :

- Trois régions (la région flamande, la région wallonne, et la région bilingue de Bruxelles-Capitale)
- Trois communautés linguistiques : néerlandophone, francophone et germanophone

La politique scientifique est décentralisée au profit des régions et des communautés, il n'y a pas de hiérarchie entre le pouvoir fédéral et les autres entités qui gèrent leurs politiques de recherche en toute autonomie. La répartition des compétences se fait comme suit :

- Les régions sont en charge de la recherche appliquée,
- Les communautés s'occupent de la recherche fondamentale.
- Le pouvoir fédéral conserve certains domaines spécifiques comme la recherche nucléaire, spatiale ou polaire

Mobilités de courtes durées

FR → BE et BE → FR : PHC Tournesol (F.R.S.– FNRS, FWO, MESRI, MEAE, Campus France, WBI)

Le Partenariat Hubert Curien (PHC) Tournesol est un programme qui permet de financer la mobilité des chercheurs entre la France et la Belgique sur une durée de deux ans.

- **FR ↔ FWB** : 2 400 € / an pendant 2 ans
<https://www.campusfrance.org/fr/tournesol-communaute-francaise> et <https://www.frs-fnrs.be/fr/#>
- **FR ↔ BE FL** : 4 000 € / an pendant 2 ans
<https://www.campusfrance.org/fr/tournesol-communaute-flamande> et <https://www.fwo.be/en/>

FWB → FR : « Séjour à l'étranger » (F.R.S.– FNRS)

Prise en charge de frais de transport et de séjour pour un chercheur de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui veut se rendre à l'étranger pour acquérir, dans un laboratoire, de nouvelles connaissances en matière de recherche et de techniques nouvelles ou afin de faciliter une mission d'information.

FWB → FR : « Réunion scientifique à l'étranger » (F.R.S.– FNRS)

Prise en charge des frais de transport d'un chercheur de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui souhaite se rendre à un colloque, et qui présente une communication ou un poster accepté pour une présentation par les organisateurs du congrès.

BE FL → FR : « Bourse de participation à une conférence » (FWO)

Soutient des chercheurs de la Communauté flamande qui souhaitent participer activement à une conférence scientifique internationale à l'étranger ou afin de faciliter une mission d'information.

BE FL → FR : « Bourse de mobilité courte » (FWO)

Financement pour les chercheurs de la Communauté flamande qui souhaitent passer une courte période (max. 31 jours) à l'étranger pour se spécialiser davantage dans leur domaine de recherche.

BE FL → FR : « Bourse pour la participation à des colloques et des cours à l'étranger » (FWO)

Soutient des chercheurs de la Communauté flamande qui souhaitent participer à un cours ou à un colloque à l'étranger.

Mobilités de moyennes et longues durées

FWB → FR et FR → FWB : « Bourse de séjour scientifique (IN et OUT) » (F.R.S.– FNRS)

Aide à destination d'un chercheur accomplissant un séjour scientifique IN (accueil d'un chercheur étranger au sein d'une des institutions universitaires de la FWB > aide financière pour les frais de séjour) ou OUT (séjour d'un chercheur de la FWB à l'étranger > aide financière pour les frais de transport et de séjour) dans le cadre de travaux de recherche financés par le F.R.S.-FNRS ou l'un de ses Fonds Associés, pour une durée de un à trois mois.

FWB → FR et FR → FWB: « Bourses d'excellence de Wallonie-Bruxelles International » (F.R.S.– FNRS)

Ces bourses permettent de financer l'accueil de chercheurs étrangers désirant suivre une formation postdoctorale dans une université de la Fédération Wallonie-Bruxelles (bourses IN), et le séjour de chercheurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles désirant réaliser une recherche doctorale ou postdoctorale à l'étranger (bourses WORLD). Elles peuvent être de courte durée (1 à 3 mois, non renouvelable), ou de longue durée (12 mois, renouvelable).

FR → FWB et FWB → FR : « Mission scientifique » (F.R.S.– FNRS)

Dégagement des charges pédagogiques d'un chercheur permanent d'université de la FWB ou invitation d'un chercheur permanent étranger occupant une fonction équivalente pour séjourner dans une université de la FWB.

BE FL → FR : « Bourse pour séjour longue durée » (FWO)

Subvention soutenant les chercheurs de la Communauté flamande qui effectuent des séjours longs (entre 1 et 12 mois sans interruption) à l'étranger pour effectuer des travaux de recherche ou pour se spécialiser.

BE FL → FR : « Bourse pour séjour longue durée à l'étranger dans une équipe titulaire d'un ERC » (FWO)

Financement pour un chercheur de la Communauté flamande qui souhaite mener ses travaux de recherche à l'étranger dans l'équipe d'un boursier (ancien ou actuel) ERC.

BE → FR : « Prix Scientifique Gustave Boël - Sofina Fellowships » (F.R.S.– FNRS et FWO)

Grâce à l'aide de la Fondation Roi Baudouin, le FWO et le F.R.S.-FNRS attribuent les bourses Gustave Boël - Sofina à des doctorants talentueux pour un séjour de recherche et / ou de formation à l'étranger d'une durée de 6 à 12 mois.

La bourse comprend :

- une indemnité forfaitaire de 1 650 € par mois (l'allocation mensuelle peut être utilisée pour l'hébergement, les frais de la vie quotidienne, les frais liés à la recherche ou à la formation entreprise dans le cadre de la bourse, ainsi que pour les transports locaux) ;
- un montant forfaitaire de 1 000 € couvrant un billet aller-retour en classe économique.

Organisation de congrès scientifiques / conférences

Avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (F.R.S.– FNRS)

Financement pour l'organisation de réunions scientifiques. Les crédits accordés ne peuvent dépasser un montant de 3 500 € par congrès et ne peuvent couvrir que : l'organisation matérielle du congrès ; les frais d'interprétariat et de secrétariat (y compris programmes, affiches); les frais de voyage et de séjour de conférenciers étrangers.

Avec la Communauté flamande (FWO)

Conférences scientifiques en Belgique (grandes et petites) : Dans le cadre de l'organisation de conférences scientifiques, les comités d'organisation et scientifique peuvent inclure des chercheurs étrangers.

L'appel à projets est au fil de l'eau, il est ouvert toute l'année, les candidatures doivent être déposées minimum 6 mois avant la date de la conférence.

Mises en réseaux

« Montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux » (MRSEI)

L'ANR propose un instrument spécialement dédié au "montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux" (MRSEI). Il vise à faciliter l'accès des chercheurs français aux programmes de financement européens (Horizon 2020, Horizon Europe notamment) et internationaux.

L'objectif de l'instrument est le renforcement du leadership scientifique français qui peut notamment s'exprimer au travers de la coordination d'une proposition soumise à un appel à projets européens ou internationaux de grande ampleur. Les propositions soumises doivent donc clairement préfigurer une candidature à l'un de ces appels.

Les projets sélectionnés recevront une aide s'élevant en moyenne à 30 k€ pour une durée allant de six à douze mois.

Pour plus d'informations : <http://www.agence-nationale-recherche.fr>

COST - programme de financement de réseaux thématiques de recherche et d'innovation

Ce programme est géré par l'association COST, située à Bruxelles, et qui compte aujourd'hui 37 Etats membres en Europe et un pays dit coopérant (Israël).

Le programme COST est un instrument - l'Action COST - qui permet de fédérer une ou plusieurs communautés de recherche et d'innovation autour d'une thématique scientifique et/ou technologique. Chaque action COST inclut en particulier des activités à destination des jeunes chercheurs. COST ne finance pas d'activités de recherche, mais seulement des activités de mise en réseau : conférences, colloques, visites scientifiques, etc.

Le programme est ouvert à toutes les disciplines selon un processus de soumission / évaluation entièrement à l'initiative des chercheurs (sans thématique prédéfinie par le programme).

Chaque action COST doit nécessairement intégrer des pays dits "Inclusiveness Targeted Countries" (actuellement, 21 pays membres de COST font partie de cette catégorie).

Pour plus d'informations : <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid72416/qu-est-que-cost.html>

Projets de recherche

BE FL : « Odysseusprogramme » (FWO)

Le programme Odysseus soutient des chercheurs exceptionnels qui ont construit une carrière en dehors de la Flandre. Le programme fournit un financement de démarrage afin de développer un groupe de recherche au sein d'une université flamande ou de créer une ligne de recherche et de devenir progressivement plus impliqué dans l'établissement de recherche flamand.

La particularité de ce programme réside dans la combinaison du financement d'un poste permanent dans une université flamande et d'un financement de projet suffisant pour constituer votre propre équipe de recherche.

Le programme permet de financer deux types de projets :

- **Groupe I** : pour les chercheurs qui sont reconnus internationalement comme des pionniers dans leur domaine et qui occupent déjà un poste dans une université étrangère.
Financement de la recherche: 400 000 à 1 500 000 € / an (2 000 000 à 7 500 000 € sur 5 ans).
- **Group II** : pour les chercheurs ayant au moins trois ans d'expérience postdoctorale à l'étranger et dont les travaux ont convaincu des chercheurs de pointe dans le domaine de leur capacité à développer une position de leader sur la scène internationale.
Financement de la recherche: 100 000 € et 200 000 € / an (500 000 € à 1 000 000 € sur 5 ans)

FWB : Mandat d'impulsion scientifique – Mobilité ULYSSE – MISU (F.R.S.-FNRS)

L'objectif du financement accordé dans le cadre du MISU est d'encourager des chercheurs belges ou étrangers, hautement qualifiés, qui mènent actuellement une carrière scientifique à l'étranger, à venir la développer dans une université de la FWB.

À l'introduction de la candidature, le candidat à un MISU doit avoir les capacités requises pour diriger une équipe, bénéficier d'une reconnaissance scientifique de niveau international et résider à l'étranger depuis au moins cinq ans et de manière continue.

Dans le cadre du MISU :

- les frais éligibles sont de 3 types : fonctionnement, équipement et personnel ;
- les catégories de personnel pouvant être sollicitées sont : scientifique doctorant, scientifique postdoctorant, chercheur temporaire postdoctoral et technicien.

Le MISU est accordé pour une durée maximale de trois ans (2 ans + prolongation éventuelle de 1 an) et permet de solliciter un financement de 200 000 € maximum, en moyenne annuelle.

FWB & BE FL : « Programme EOS » (F.R.S.– FNRS et FWO)

Le programme EOS veut promouvoir des recherches communes entre chercheurs néerlandophones et francophones en finançant des projets de recherche fondamentale communs dans toutes les disciplines scientifiques.

- Période: 4 ans, avec un appel à propositions tous les quatre ans ;
- Budget annuel total par consortium EOS: entre 450 000 € et 1 000 000 € ;
- Coûts éligibles: personnel, consommables et équipements. Les frais généraux ne sont pas éligibles ;
- Max. 10% du budget total peut être destiné à des institutions étrangères.

BE FL : Projets TBM (recherche biomédicale appliquée) (FWO)

Le programme TBM vise à contribuer à la mise en œuvre de nouvelles thérapies, de techniques de diagnostic et de méthodes de prévention qui, sans financement public, ne parviendraient pas au patient.

- Organisations éligibles: centres de recherche (universités, hôpitaux universitaires...);
- Coûts éligibles : contrats de dotation en personnel, d'exploitation, d'équipement et de sous-traitance (conformément aux règles du modèle de coûts);
- min. 250 000 €; max. 1 000 000 € (pour les essais de grande envergure ou multicentriques, exceptionnellement les budgets jusqu'à 1 500 000 € sont autorisés);
- max. 20% du budget sont réservés aux centres de recherche non flamands.

BE FL : « Projets SBO » (Strategic Basic Research) (FWO)

Ce programme est axé sur la recherche innovante offrant des perspectives d'applications économiques ou sociétales (par exemple, une nouvelle génération de produits, procédés et / ou services).

Il se compose de deux parties: une partie « programme économique » pour des projets ayant essentiellement une finalité économique et une partie « programme sociétale » pour des projets ayant essentiellement une finalité sociétale.

Le budget disponible pour cet appel est d'environ 60 millions d'euros. 2/3 de ce budget est réservé aux projets à finalité économique et 1/3 aux projets à finalité sociétale.

- Durée du projet: 4 ans ;
- Coûts éligibles : Contrats de recrutement, d'exploitation, d'équipement et de sous-traitance ;
- max. 500 000 € / an par entité juridique participante représentant au moins 15% du budget du projet ;
- Pourcentage de financement: 100% ;
- max. 20% du budget peuvent être réservés à des institutions de recherche non flamandes.

BE FL : « Junior and Senior Research projects » (FWO)

Cet appel finance des projets de recherche junior et senior. Il finance des équipes de chercheurs pour les consommables, l'équipement et le personnel. La recherche doit être effectuée dans un établissement d'accueil principal flamand et peut être fait en collaboration avec des partenaires non flamands, à hauteur de 10% du budget.

- Période: 4 ans, renouvelable avec un maximum de deux ans ;
- Personnel et consommables: 45 000 € à 130 000 € par an ;
- Équipement supplémentaire / financement de contrepartie: maximum 150 000 € ;
- max. 10% du budget peuvent être réservés à des institutions de recherche non flamandes (co applicants).

Pour plus d'informations sur les différents programmes présentés dans ce document :

- **Communauté Flamande, FWO** : <https://www.fwo.be/en/>
Gregory.Absillis@fwo.be
Tinne.Jacobs@fwo.be
interprog@fwo.be
- **Fédération Wallonie Bruxelles, F.R.S.-FNRS** : <https://www.frs-fnrs.be/fr/>
elisabeth.kokkelkoren@frs-fnrs.be
mobilite_congres@frs-fnrs.be
- **Fédération Wallonie Bruxelles, WBI** : <http://www.wbi.be/>
a.joseph@wbi.be
- **Ambassade de France en Belgique** : <http://www.francebelgiqueculture.com/>
mael.le-bail@diplomatie.gouv.fr